

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 mai 2023

Nombre des conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

L'an deux mil vingt-trois, le 16 mai,

Le conseil municipal de la commune DES VELLUIRE-SUR-VENDEE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Laurent DUPAS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 05/05/2023

Présents : Laurent DUPAS, Chantal JAUMIER, Serge BARREAUD, Christine BOBIN, Alain BENETEAU, Jennifer ROUHAUD, Adrien MARTIN, Steve GRELAUD, Alexis MAINARD (arrive au point 3), Didier SERNAGLIA, Sandrine JACQUAT, Luc GERBAUD, Sabrina JUTARD.

Absents excusés : Maryse DE OLIVEIRA (donne pouvoir à Laurent DUPAS), Caroline POUVREAU (donne pouvoir à Christine BOBIN), Romain PAGEAUD.

Absents non excusés : Michaël HAPIOT, Valérie GAUFFENIC, Maïté GENAUZEAU.

Secrétaire de séance : Luc GERBAUD.

Approbation du Procès-Verbal du 11 avril 2023.

1-Décisions prises par le Maire

16052023 01

Alain BENETEAU

Monsieur Alain BENETEAU, Adjoint, présente au Conseil Municipal les diverses décisions qui ont été prises du 11/04/2023 au 15/05/2023 :

DEVIS

E.COLLECTIVITES – certificat électronique – 240.00 € TTC

ALYATIS – PC fixe et PC portable – 2271.67 € TTC

POLLET – produits entretien – 852.14 € TTC

DESLANDES – produits entretien – 170.86 € TTC

ACTUELNET – chaussures de travail – 214.20 € TTC

FACTURES

CONVIVIO – repas cantine mars – 3 974.33 € TTC

ENGIE – électricité 06.11.22 au 05.03.23 – 18 765 .47 € TTC

EDEN – toboggan – 1 648.80 € TTC

ADIC – maintenance logiciel cimetièrre – 144.00 € TTC

BRICOMARCHE – travaux salle ping pong – 446.88 € TTC
POUSSARD – vêtements de travail – 539.78 € TTC
VENDEE BUREAU – forfait copies – 598.81 € TTC
ALLOCATION RETOUR EMPLOI – 1 521.07 € TTC
BANDEROLESTOP – banderoles ouverture communal – 225.36 € TTC
Epicerie solidaire 2022 – 749.32 € TTC
E. COLLECTIVITES – tablettes garderie – 780.00 € TTC
BUT – aspirateur école – 273.97 € TTC
ALYATIS – PC mairie – 2 271.67 € TTC
LECLERC – carburant – 129.06 € TTC
DESLANDES – produits entretien – 159.07 € TTC
POLLET – produits entretien – 730.91 € TTC
HALLES DIS – ouverture communal – 325.00 € TTC
FILLONNEAU – sono – 100.00 € TTC
PIERRE CLAUDE MOTOCULTURE – réparation matériel – 295.76 € TTC
ACTUELVET – vêtements de travail – 692.22 € TTC
CAVAC – fleurs – 452.10 € TTC
VENDEE Habitat – loyer avril – 1 023.97 € TTC
NEW LOC – location WC ouverture communal – 261.88 € TTC
NEW LOC – WC école – 737.51 € TTC
AIMON LEGERON – chauffe-eau supérette – 461.04 € TTC
GUYONNET – hydro-curage – 381.60 € TTC
RIPOCHE – animation au communal – 200.00 € TTC
LA POSTE – timbres – 186.00 € TTC
BOUYGUES – téléphones février/mars/avril – 993.27 € TTC
Le conseil municipal en prend acte.

2-Objet : Garantie d'emprunt financement du rachat des logements cité de la petite groie

Laurent DUPAS

La commune étant en attente d'un rendez-vous avec PODELIHA concernant la rétrocession de la voirie et l'entretien des espaces verts, le conseil municipal demande le report de cette délibération.

3-Objet : Subvention ADILE – Votants : 15 1605202302

Didier SERNAGLIA

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier de l'ADILE sollicitant une subvention de 50 euros pour l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention d'un montant de 50 euros à l'ADILE pour l'année 2023.

4-Objet : Location du cabinet du Payré - Votants : 15

16052023 03

Laurent DUPAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les locaux du pôle médical, composés de deux cabinets et une salle d'attente sont inoccupés depuis le départ du docteur BARRI.

Une esthéticienne, Madame CHOUCANE, est intéressée par un des deux cabinets.

Un bail professionnel doit être établi chez le notaire.

Pour celui-ci, il est proposé un loyer mensuel de 350 euros, les charges (eau et électricité) étant à la charge du locataire.

La commune a la possibilité de renoncer à percevoir l'intégralité du loyer pendant un certain nombre de mois.

Le bail professionnel débutera le 1^{er} mai 2023 pour une durée de 6 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider le bail professionnel d'un loyer mensuel de 350 € pour une durée de 6 ans à partir du 1^{er} mai 2023, au profit de Madame CHOUCANE, esthéticienne
- De renoncer à percevoir l'intégralité du loyer pendant les 6 premiers mois
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir chez le notaire et tous les documents se rapportant à ce dossier.

5-Objet : Location du cabinet du Payré - Votants : 15

16052023 04

Laurent DUPAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les locaux du pôle médical, composés de deux cabinets et une salle d'attente sont inoccupés depuis le départ du docteur BARRI.

Une réflexologue, Madame LANDOZ, est intéressée par un des deux cabinets.

Un bail professionnel doit être établi chez le notaire.

Pour celui-ci, il est proposé un loyer mensuel de 350 euros, les charges (eau et électricité) étant à la charge du locataire.

La commune a la possibilité de renoncer à percevoir l'intégralité du loyer pendant un certain nombre de mois.

Le bail professionnel débutera le 1^{er} juin 2023 pour une durée de 6 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider le bail professionnel d'un loyer mensuel de 350 € pour une durée de 6 ans à partir du 1^{er} juin 2023, au profit de Madame LANDOZ, réflexologue
- De renoncer à percevoir l'intégralité du loyer pendant les 6 premiers mois
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail

6-Objet : Travaux de voirie 2023

Alain BENETEAU et Serge BARREAU

La présentation est faite de ce qui peut être effectué cette année :

- Chemin du bois
- Route du cimetière Velluire
- Chemin de la chussonnière
- Portes de massigny (voie verte)
- 88 m à coubaron
- 140 m aux métairies
- Route des égageries
- Route du PN 110
- Route des huttes (la crevasse)
- 560 m route de l'observatoire
- 15 à 20 tonnes de point à temps

Le programme définitif de voirie sera validé lors de la prochaine réunion de conseil.

Une subvention de 20% pourra être accordée sur la voirie de MARAIS.

Une enveloppe départementale pourra aussi être attribuée sur l'ensemble de la voirie.

Questions diverses :

- Lecture du courrier concernant le dispositif LEADER 2014-2020/25
- Arrêté de subvention de la DRAC concernant le diagnostic structurel de l'église de VELLUIRE
- Départ de la locataire du logement chemin du bois à VELLUIRE. Une personne avec trois enfants est intéressée pour louer
- La peinture au sol (résine) sera réalisée le 17 mai 2023
- Monsieur POULARD de la DGFIP interviendra le 23 mai prochain à 19h00 à la mairie pour présenter l'analyse financière de la commune
- Une proposition est faite pour une visite du chantier de l'école de VELLUIRE
- Une question est posée concernant le remplacement des enseignants
- Refus concernant une demande d'aide sociale pour vacances
- Exposition des artistes de la commune : environ 150 entrées – bilan très satisfaisant.

Fin de la réunion à 21 h 40.

Le Maire, L. DUPAS



Le 16.05.2023

Le secrétaire,

Luc GERBAUD